
Leitkultur, Grundgesetz et normes

Nathalie Hillenweck

 <https://www.ouvroir.fr/cpe/index.php?id=1081>

DOI : 10.57086/cpe.1081

Electronic reference

Nathalie Hillenweck, « *Leitkultur, Grundgesetz et normes* », *Cahiers du plurilinguisme européen* [Online], 10 | 2018, Online since 01 janvier 2018, connection on 07 novembre 2023. URL : <https://www.ouvroir.fr/cpe/index.php?id=1081>

Copyright

Licence Creative Commons – Attribution – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0)

Leitkultur, Grundgesetz et normes

Nathalie Hillenweck

OUTLINE

1. Débat autour de la *Leitkultur*, le retour
2. Définitions, questionnements
3. Du rejet à un continuum de la *Leitkultur*
 - 3.1 Le refus de la *Leitkultur*
 - 3.2 Une *Leitkultur* politique
 - 3.3 Au cœur de la *Leitkultur*
4. Bilan, *Leitkultur*: Grundgesetz et plus ?

TEXT

1. Débat autour de la *Leitkultur*, le retour

- 1 La discussion autour de la *Leitkultur*¹, culture de référence, a été impulsée en Allemagne en 2000 par le secrétaire général de la CDU, Friedrich Merz, dans le contexte de la politique d'intégration et de la mise en place du nouveau droit de la nationalité² en Allemagne. Les partis conservateurs CDU et CSU ont alors détourné le concept *europäische Leitkultur* forgé par Bassam Tibi, un sociologue germano-syrien, en *deutsche Leitkultur* qui intègre une dimension nationale et se fonde explicitement sur les valeurs judéo-chrétiennes. Le débat a été périodiquement relancé et a repris de plus belle en 2015 et 2016 après l'arrivée massive de migrants et suite aux événements de la nuit de la Saint-Sylvestre à Cologne lors de laquelle plus d'un millier de femmes ont été victimes de harcèlement sexuel de la part d'étrangers. Ces événements ont largement mobilisé les hommes et femmes politiques ainsi que l'opinion publique et ont déclenché de multiples polémiques.
- 2 En 2017, suite à une tribune publiée le 1^{er} mai par le ministre de l'Intérieur Thomas de Maizière dans le journal à grande diffusion *Bild am Sonntag*, intitulée « *Leitkultur für Deutschland – Was ist das eigent-*

lich? Ein Diskussionsbeitrag von Bundesinnenminister Dr. Thomas de Maizière zur Frage, “was uns im Innersten zusammenhält”³ ». Le sous-titre de l'article « Wir sind nicht Burka », « nous ne portons pas la burqa », et la photo d'un visage de femme couvert par une burqa montre assez clairement le sens que le ministre souhaite donner à la discussion. Il vise en particulier l'intégration des groupes musulmans. Ce « coup de communication » s'inscrit dans un contexte de campagne électorale en vue des élections législatives allemandes de septembre 2017. La CDU/CSU se voit alors dépassée à sa droite par le parti populiste AfD, l'Alternative pour l'Allemagne. Celle-ci a obtenu de très bons scores aux élections régionales tout au long des dernières années et est en octobre 2018 représentée dans l'ensemble des parlements des *Länder*. Le ministre regroupe sous l'expression de *Leitkultur* des choses aussi variées que l'adhésion à la Loi fondamentale, le respect des usages sociaux comme se serrer la main pour se saluer, la valeur intrinsèque de l'éducation et de l'enseignement, l'importance de la performance (*Leistung*), une nation fondée sur le concept de culture (*Kulturnation*), le patriotisme, l'ancrage de l'Allemagne en Occident, l'attachement à la mémoire collective, etc. (De Maizière, 2017). En réaction, Heribert Prantl, rédacteur en chef de la *Süddeutsche Zeitung*, qualifie cette liste de « Sammelsurium von Nichtigkeiten und Wichtigkeiten (Prantl, 2017) », d'un fourre-tout.

- 3 Une précédente contribution (Hillenweck, 2017) s'appuyant sur une série d'articles parus sur la *Leitkultur* dans la presse en ligne suite à la crise des migrants et aux événements de la Saint-Sylvestre de 2015/2016 fait ressortir une adhésion plus large à la notion de *Leitkultur*, entendue comme la reconnaissance des valeurs contenues dans le *Grundgesetz* (Loi fondamentale). Cette évolution se constate alors aussi chez certains membres du SPD ou chez les Verts. Ces deux partis, en particulier les Verts, s'étaient dans la discussion, tout au long des années précédentes, distanciés de cette notion plutôt chargée idéologiquement à droite - du moins dans sa dimension *deutsche Leitkultur* - et prônaient de leur côté plutôt une conception multiculturaliste de la société (Ohlert, 2015 : 594-607). Progressivement, le *Grundgesetz* a pu être considéré comme un cadre commun à partager par toutes les personnes qui vivent en Allemagne (et pas exclusivement par les Allemands).

- 4 Dans le cadre de ces débats, on peut distinguer des analyses émanant plutôt d'intellectuels (juristes, sociologues, politistes, philosophes), des prises de positions d'hommes et de femmes politiques, des éditoriaux ou commentaires de journalistes.
- 5 Si la contribution de Thomas de Maizière a été à l'origine de la présente réflexion, nous allons nous intéresser prioritairement à la première catégorie évoquée, à des contributions d'intellectuels : certaines récentes, d'autres plus anciennes, reprises ou actualisées. Elles fournissent plus de matière à la réflexion sur les questions définitoires et notamment le rapport aux normes. Même si elles ne sont pas neutres idéologiquement, elles permettent de prendre un peu de recul et de sortir des prises de positions électoralistes et opportunistes. On présentera les points de vue pour en dégager les divergences, les lignes de démarcation et les points de rapprochement.

2. Définitions, questionnements

- 6 Un cadrage large de la notion de norme sera privilégié. A la différence du terme de valeur à laquelle elle est souvent articulée, la norme se distingue par son caractère prescriptif qui peut prendre différentes formes : « Les normes correspondent ainsi à des règles de conduite dont le respect est lié à des sanctions qui tendent à empêcher l'écart par rapport à la règle. Ces sanctions peuvent être, en reconsidérant la catégorisation de Weber, “physiques” ou “psychiques”, ou des sanctions “externes” ou “internes” (Demeulenaere, 2003 : 20) ». La notion prioritaire de norme qui se dégage des articles retenus est la norme juridique que constitue le *Grundgesetz*, la Loi fondamentale, la constitution allemande, qui institue le respect des droits fondamentaux et doit être acceptée par tous ceux qui vivent en Allemagne. En l'occurrence, il s'agit ici d'un type de normes impliquant une sanction physique et externe. La référence omniprésente à la Loi fondamentale allemande en lien avec le débat sur la *Leitkultur* tient au fait qu'elle constitue un fondement essentiel dans la construction de la République fédérale. En outre, dans le flou notionnel qui règne autour de la *Leitkultur*, la Constitution a l'avantage d'être un cadre normatif objectif, déjà existant.
- 7 Thomas de Maizière, en préalable à sa définition de la *Leitkultur*, pose le respect du *Grundgesetz* et des droits humains. Cependant, pour lui

la *Leitkultur* va au-delà du respect du cadre constitutionnel et il évoque la problématique de la définition et du contenu de la *Leitkultur* en ces termes :

Ich finde den Begriff „Leitkultur“ gut und möchte an ihm festhalten. Denn er hat zwei Wortbestandteile. Zunächst das Wort Kultur. Das zeigt, worum es geht, nämlich nicht um Rechtsregeln, sondern ungeschriebene Regeln unseres Zusammenlebens. Und das Wort „leiten“ ist etwas anderes als vorschreiben oder verpflichten. Vielmehr geht es um das, was uns leitet, was uns wichtig ist, was Richtschnur ist. Eine solche Richtschnur des Zusammenlebens in Deutschland, das ist das, was ich unter Leitkultur fasse (De Maizière, 2017)⁴.

- 8 La citation ci-dessus illustre, la diversité des contributions parues autour du sujet fait émerger un ensemble de termes avoisinants autour de la notion de *leiten* (guider, orienter, diriger) : *Richtschnur*, *Leitbild*, *Norm*, *normativ*, *Regel*, *Wertekanon*... On retrouve donc les notions de règle, norme, conduite, de canon de valeurs. La notion de culture, floue par nature, donne lieu dans les contributions à diverses précisions ou nuances : *politische Kultur* (« culture politique »), *Verfassungskultur* (« culture constitutionnelle »), *Streitkultur* (« culture de débat »)...
- 9 Faut-il une *Leitkultur* ? Le cadre juridique fait-il partie de la *Leitkultur* ou non ? Comment s'articulent *Grundgesetz* et *Leitkultur* ? Est-il acquis que la Loi fondamentale est le cadre commun d'une *Leitkultur* ? La Loi fondamentale peut-elle constituer en tant que telle une *Leitkultur* ? Est-elle porteuse de valeurs ? Spécifiquement allemandes ? De culture ? Faut-il quelque chose au-delà, en plus de la Loi fondamentale ? Pour de Maizière oui, toutefois, cet avis n'est pas forcément partagé. Si oui, ces règles, quelles sont-elles ? Sont-elles explicites ou implicites ? Qui les définit ? Seraient-elles de l'ordre de celles qui apparaissent dans la tribune de Thomas de Maizière et qui contribueraient selon lui au lien et à la cohésion sociale ?

3. Du rejet à un continuum de la *Leitkultur*

- 10 À la lecture des analyses des auteurs retenus, on pourrait établir une progression qui va du refus de la notion de *Leitkultur* à la préconisation d'une *Leitkultur* basée sur la Loi fondamentale, enrichie par des valeurs humanistes.

3.1 Le refus de la *Leitkultur*

- 11 Pour Martin Seel, philosophe, la *Leitkultur* est une aberration, elle n'a existé qu'imposée par des dictatures : « Der Begriff der Leitkultur ist nur ein Hirngespinnst - mit der Ausnahme von zwölf Jahren Nazidiktatur - hat es eine solche in Deutschland nie gegeben (Seel, 2016)⁵. » Martin Seel fait valoir la reconnaissance universelle de l'individu comme le noyau normatif du droit :

Den normativen Kern dieses Rechtsverständnisses bildet die universale Anerkennung von Personen als Personen. Ihnen allen ist die Möglichkeit eines Lebens in Selbstbestimmung und Selbstachtung zu gewähren, ganz gleich, welche Fähigkeiten, Verdienste oder Wertvorstellung sie haben (Seel, 2016)⁶.

- 12 Il souligne la primauté du droit sur les valeurs particulières de certains groupes et souligne l'évolution du droit qui intègre les transformations des valeurs et des mœurs.
- 13 Habermas, à l'origine du concept de *Verfassungspatriotismus*, « patriotisme constitutionnel », réfute lui aussi l'idée que le *Grundgesetz* puisse constituer une *Leitkultur*, c'est le noyau d'une culture politique partagée, mais pas juste d'une culture. Une constitution libérale ou démocratique doit ainsi selon lui avant tout faire la différence entre une culture majoritaire transmise au sein d'un pays et une culture politique accessible à tous et partagée. Des groupes minoritaires peuvent même demander dans le cadre d'une culture politique commune le respect de valeurs propres pour garantir l'intégrité de leur mode de vie. En réponse à Thomas de Maizière qui indiquait dans sa contribution qu'il était d'usage en Allemagne de serrer la main pour se

saluer, Habermas répond, de façon un peu provocante, qu'aucune musulmane n'est tenue de tendre la main au ministre.

- 14 Pour Seel, il faut chercher à défendre cette diversité, caractéristique des démocraties occidentales : « Mit einem Wort: Nicht die Anwälte einer identitären Leitkultur, sondern die Verfechter einer Kultur des zugelassenen Dissenses und der zugelassenen Diversität sprechen die Sprache der Demokratie⁷. »

3.2 Une *Leitkultur* politique

- 15 Christof Gramm, juriste, en fonction au service de protection militaire (*Militärischer Abschirmdienst*), reconnaît la légitimité des questions qui se posent autour de la *Leitkultur* et de ce qui est typiquement allemand, mais s'interroge précisément sur le caractère prescriptif de ce qui est défini. Il conclut que pour un État moderne, seul un cadre juridique, pour l'Allemagne sa constitution, intègre cette dimension prescriptive :

Gewiss kann man lange darüber streiten, was eigentlich „typisch deutsch“ ist. Den meisten Antwortversuchen fehlt dabei allerdings das Moment der Verbindlichkeit. Das gilt etwa für die ungeschriebenen Regeln der Alltagskultur und selbst für die gemeinsame Sprache. Grundsätzlich ist niemand verpflichtet, deutsch zu sprechen, schon gar nicht in der eigenen privaten Welt. Ein wirklich weiterführender Beitrag muss deswegen bei der Frage nach dem verbindlichen Rahmen ansetzen. Im modernen Verfassungsstaat kann es sich dabei nur um einen rechtlich definierten Rahmen handeln. Dieser Rahmen für Staat und Gesellschaft ist das Grundgesetz (Gramm, 2017)⁸.

- 16 Comme Habermas et Seel, il souligne que la constitution allemande instaure l'existence d'une société ouverte qui permet la diversité des modes de vie face à laquelle l'État a une attitude neutre. Gramm raisonne en termes de droits et de devoirs qui s'imposent d'abord à l'État. Ainsi la Constitution garantit un modèle de l'être humain dont la dignité est intangible.
- 17 Peu de devoirs, en revanche, selon lui, incombent au citoyen. Il en dégage deux fondamentaux : le respect de la loi pour tout un chacun – citoyens allemands, migrants et autres invités. En outre, une société

ouverte qui intègre la diversité des modes de vie ne peut fonctionner que si chacun reconnaît la liberté de tous : la sienne propre, mais aussi celle d'autrui tant que cette liberté n'enfreint pas la loi, ce qui signifie aussi être capable de tolérer la différence même si celle-ci peut déranger.

- 18 Gramm note en outre la nécessité d'une conduite citoyenne qui ne peut être imposée et ne doit pas l'être par respect de la liberté individuelle : il s'agit de la responsabilité du citoyen pour l'État, de son implication. Il parle de vertus républicaines, d'une éthique citoyenne, de la responsabilité portée par les citoyens, qui implique qu'ils prennent position, s'engagent dans l'espace public, soutiennent le journalisme indépendant, participent aux élections.
- 19 Il préconise comme base de la *Leitkultur* une *Verfassungskultur*, une culture constitutionnelle, qui maintient une Allemagne soudée, fondée sur les principes contenus dans la Loi fondamentale (État de droit, droits humains, égalité, renoncement à la violence...) et une éthique ou responsabilité du citoyen.

3.3 Au cœur de la *Leitkultur*

- 20 Bassam Tibi, initiateur du concept de *Leitkultur*, déplore vingt ans après l'introduction de la notion de *Leitkultur*, dix-sept ans après la polémique suscitée par Merz, que l'Allemagne n'ait pas su mener le débat, que le concept ait été instrumentalisé, détourné. Il critique Gramm et sa vision plutôt formelle du respect de la constitution et de la culture constitutionnelle comme base de la *Leitkultur*.
- 21 « Unter *Leitkultur* verstehe ich nichts anderes als eine säkulare wer-tebezogene Hausordnung. (Tibi, 2017)⁹ ». La *Leitkultur* constitue un ordre nécessaire qu'il s'agit vraiment pour tout un chacun d'intégrer pour permettre le vivre-ensemble des personnes d'origines différentes. Il rejette tout à la fois une conception de la société monoculturelle, mais aussi d'une société conçue dans un relativisme multiculturaliste. Il écarte l'accueil incontrôlé de tous les migrants, pour lui *Zuwanderung*, et défend une politique de régulation des flux migratoires notamment en fonction des besoins du pays et de ces capacités d'intégration, *Einwanderung*. Il est donc nécessaire de poser les fondements d'une politique qui permette d'intégrer ces immigrants dans

une identité européenne, c'est l'intérêt de la *Leitkultur*. Il met en garde contre le danger des sociétés parallèles et de l'islamisation des sociétés occidentales. En réaction, il s'est fait fort de promouvoir un islam européenisé, fondé sur un consensus autour de valeurs qui ne reposent pas uniquement sur la Loi fondamentale mais sur une conception laïque de la société¹⁰ :

Eine europäische Leitkultur, verbunden mit einer Europäisierung des Islam zum Euro-Islam, ist die Antwort auf die Islamisierung der Islam-Verbände. Dazu gehören

- 1. das Primat der Vernunft vor religiöser Offenbarung, d.h. vor der Geltung absoluter Wahrheiten;*
- 2. individuelle Menschenrechte (also keine Minderheitenrechte als Gruppenrechte), zu denen im besonderen Maße die Glaubensfreiheit zu zählen ist;*
- 3. eine säkulare, auf der Trennung von Religion und Politik basierende Demokratie;*
- 4. ein allseitig anerkannter Pluralismus sowie ebenso gegenseitig geltende Toleranz, die bei der rationalen Bewältigung von kulturellen Unterschieden hilft¹¹ (Tibi, 2017).*

- 22 Il fait un éloge réitéré du modèle français de l'individu citoyen et de la laïcité. A la différence de l'Allemagne, le modèle français n'est pas fondé sur une vision ethnique de l'identité nationale, ce qui facilite selon lui l'intégration des immigrants et migrants, *Einwanderer*, au sens de l'immigration contrôlée. Son attachement à la laïcité le montre : Bassam Tibi se distancie clairement de la dimension chrétienne occidentale qui pour nombre d'hommes politiques – notamment de la CDU et de la CSU – fait partie de la *Leitkultur*. Il pose logiquement la primauté de la raison, de la tolérance et du pluralisme. Tibi ne résout pas par ses propositions la difficulté évoquée parfois autour de la discussion sur la *Leitkultur*, d'un manque de prise en considération de la dimension « affective » liée à la notion de d'appartenance à un pays et à la cohésion de la société. Reproche qui s'illustre notamment avec le débat qui traverse ces derniers temps la politique et en particulier la gauche française quant à la critique du modèle laïque et universaliste. Il est considéré à certains égards comme trop abstrait et se heurte dans sa mise en oeuvre à la réalité des inégalités sociales, culturelles et économiques.

- 23 Schmidt-Salomon, philosophe, reprend certaines de ces positions, mais poussées plus loin. À l'occasion de la discussion suscitée par T. de Maizière, a lieu la republication sur le site « humanistischer Pressedient » d'un extrait, « Leitkultur Humanismus und Aufklärung », déjà publié en 2005 dans l'ouvrage *Manifest des evolutionären Humanismus*, l'humanisme évolutionniste. Il a également servi de texte fondateur à la fondation Giordano Bruno dont Schmidt-Salomon est le porte-parole. Critique envers les religions quelles qu'elles soient, elle a pour objectif l'émergence d'une culture imprégnée d'un idéal humaniste et des Lumières. Il veut se situer au-delà des clivages entre la *Leitkultur* allemande (*deutsche Leitkultur*), marquée politiquement à droite, vs multiculturalisme marqué à gauche/Verts, il prône une *Leitkultur* fondée sur l'humanisme et l'*Aufklärung*. Le rapprochement avec Tibi s'impose, Schmidt-Salomon l'indique lui-même, tout en précisant son approche. Il ne se limite pas à la dimension européenne mais en souligne la dimension internationale. Il se veut plus précis dans les critères de définition de la « *Leitkultur Humanismus und Aufklärung* ». Selon lui, elle ne repose pas sur une identité européenne diffuse, mais sur les traditions définies clairement par les sciences, la philosophie et les arts qui ont fait progresser, malgré tous les obstacles, l'humanité dans son évolution culturelle vers la liberté et l'égalité des chances. Il met l'accent notamment sur l'importance de la construction des savoirs selon des critères scientifiques et leur transmission.
- 24 Le respect de la constitution, de principes comme la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice, l'État-providence constitue pour lui le consensus minimal, clairement défini, partagé par la communauté des citoyens. Il pose une séparation stricte de l'Église et de l'État, qui n'est pas réalisée en Allemagne, et souligne la nécessité d'œuvrer en ce sens au niveau des impôts, subventions, etc. De fait, l'État doit prendre une part active dans les valeurs qu'il promeut : « Demnach darf der Staat sehr wohl aktiv Werte vermitteln, ja er ist sogar dazu verpflichtet, will er seine eigene Verfasstheit (und damit die Grundrechte der Bürger) gegen freiheitsfeindliche Angriffe schützen (Konzept der „wehrhaften Demokratie“) »¹².
- 25 L'éducation est alors un vecteur essentiel dans son dispositif, il prône l'introduction d'un cours « d'éthique », obligatoire pour tous les élèves (« ein für alle verbindlicher Werteunterricht »), à la différence

des cours de religion ou de morale existants qui sont optionnels. Il souligne le devoir de l'État fédéral et des Länder de garantir un enseignement et une éducation qui se fondent sur des savoirs disciplinaires acquis selon une méthode scientifique et non sur les intérêts particuliers de certains groupes religieux, il évoque à ce propos les créationnistes ou les islamistes.

26 Il résume sa vision de la *Leitkultur* :

Wer für die Leitkultur Humanismus und Aufklärung eintritt, beschreitet einen Weg jenseits von Fundamentalismus und Beliebigkeit. Diese Leitkultur vermittelt (im Unterschied zum Paradigma der post-modernen Beliebigkeit) einerseits genügend Orientierung, um den Menschen in ihrer Suche nach Sinn Halt zu geben und ihr Zusammenleben nach vernünftigen Regeln zu gestalten, andererseits ist sie aber (im Unterschied zum religiösen oder politisch-ideologischen Dogmatismus) gleichzeitig offen genug, um die Menschen in ihrer Souveränität nicht unzulässig einzuschränken¹³ (Schmidt-Salomon, 2005).

27 Julian Nida-Rümelin, professeur de philosophie, ancien ministre de la culture de la République fédérale sous le premier gouvernement du chancelier Schröder, a dès 2006 publié un ouvrage *Humanismus als Leitkultur* plutôt axé sur la politique d'éducation et culturelle. À diverses reprises, notamment dans le cadre d'un entretien télévisuel en mai 2017, il articule la notion de *Leitkultur* avec celle d'humanisme tout en se distanciant quelque peu d'une attitude qu'il qualifie de libérale, proche de celle que défend Habermas, qui vise à séparer religion et politique, culture et politique. Il donne un exemple de sa conception : un pays dans lequel on se lève dans le bus parce que vient s'asseoir à côté de soi une personne de couleur différente est peut-être formellement une démocratie mais ne l'est pas selon lui dans les faits. On pensera ici à l'exemple de Habermas qui argumentait dans l'autre sens en indiquant qu'une musulmane n'est pas tenue de se plier à l'usage de tendre la main pour saluer.

28 Ainsi la mise en œuvre concrète de la démocratie ne peut se faire selon Nida-Rümelin sans les attitudes, les usages correspondants de reconnaissance, de respect de l'autre notamment, aspect également évoqué chez Gramm comme un facteur essentiel.

- 29 Nida-Rümelin définit sa vision de la *Leitkultur* empreinte d'humanisme :

Und das ist genau die These: Humanismus als Leitkultur meint nicht „deutsche Leitkultur“ und auch nicht „europäische Leitkultur“, sondern meint, wir brauchen gemeinsame Werte und Normen, die zum großen Teil in den Menschenrechten verankert sind, die uns verbinden und die uns veranlassen, in einer Weise miteinander umzugehen, die die Demokratie erst ermöglicht¹⁴ (Nida-Rümelin, 2017).

- 30 L'éducation, l'enseignement sont certes des vecteurs de transmission possibles de ces valeurs et usages, mais ils ne suffisent pas. Il met l'accent sur la nécessité de la transmission par le vécu, la pratique quotidienne qui sert alors d'exemple (*etwas vorleben*).
- 31 Ainsi Julian Nida-Rümelin prend quelques distances par rapport à une conception assez formelle de la culture de référence et y réintroduit de façon plus explicite une forme de « liant », ce qu'on reproche parfois de manquer à des conceptions qui se limitent au respect du *Grundgesetz*.

4. Bilan, *Leitkultur*: *Grundgesetz* et plus ?

- 32 Pour tous les auteurs abordés ici, le *Grundgesetz* représente le cadre juridique de référence et en cela normatif. Il ne constitue pas pour autant pour tous une *Leitkultur*, la distinction se fait notamment sur le rejet de la notion *leiten*, « guider », le rôle de la Loi fondamentale étant précisément de garantir la diversité des modes de vie, des règles et des usages sociaux et culturels, c'est alors cette diversité et liberté qui est le noyau d'une culture politique (cf. Habermas). On ne constate toutefois pas un refus en bloc de la notion de *Leitkultur*. Rapidement on en vient au *Grundgesetz* établi comme cadre d'une *Leitkultur*, mais jusqu'où ? Sa mise en application peut rester plutôt formelle, mais exigeant pour une bonne mise en œuvre la notion de responsabilité citoyenne par exemple : on reste ici sur un plan politique (cf. Gramm, *Verfassungskultur*). Avec Tibi, la *Leitkultur* ne se limite explicitement pas à l'adhésion formelle à la Loi fondamentale, mais se fonde sur des valeurs issues de l'humanisme et des Lumières. Tibi

place au premier plan l'attachement à un modèle laïque fort, au pluralisme et au rationalisme. Ce seraient alors des normes explicites à intégrer dans la *Leitkultur*. Dans le même ordre d'idées pour Schmidt-Salomon, la Loi fondamentale constitue un consensus minimal, enrichi d'humanisme en mettant l'accent sur le rôle de l'enseignement et de l'éducation et les critères scientifiques de construction du savoir.

- 33 Schulte von Drach, journaliste à la *Süddeutsche Zeitung*, passe en revue certains des auteurs vus précédemment et, dans la lignée de Schmidt-Salomon, va aussi au-delà du respect formel de la Loi fondamentale et conclut :

Um zu dieser Botschaft¹⁵ zu kommen, reicht der Verweis auf das Grundgesetz nicht aus. Unsere Gesellschaft sollte sich auf eine entsprechende Leitkultur verständigen und sie über das Bildungssystem vermitteln. Nur die ehrliche Anerkennung der Werte, die in unserer Verfassung stecken – und nicht nur die erzwungene Unterwerfung unter die Gesetze –, stellt das Rüstzeug der Gesellschaft zur Verteidigung der Demokratie gegen ihre Feinde dar, seien es rechte, linke oder religiöse Fanatiker (Schulte von Drach, 2017)¹⁶.

- 34 Il y a donc dans cette conception quelque chose en plus qui est à rendre explicite, à transmettre, à mettre en pratique et qui dépasse le cadre juridique de la constitution mais y est tout de même contenu et renvoie plutôt à des usages et des valeurs liés largement aux droits de l'homme, à la démocratie (cf. aussi Nida-Rümelin). Des éléments qui se trouvent certes parmi ceux préconisés par De Maizière, mais a priori ils sont moins hétéroclites. On notera que le partage de la langue est parfois évoqué mais n'est pas au cœur des conceptions de la *Leitkultur* et des réflexions présentées ici. Elle est mentionnée à la marge ou présentée comme étant un élément qu'on n'impose pas, notamment dans la sphère privée.
- 35 Dans tous les cas de figure vus ici qui ne sont pas exhaustifs, la *Leitkultur* ne comporte pas une dimension spécifiquement allemande, mais européenne, internationale, voire universelle. L'État joue un rôle idéologiquement neutre, garant de la liberté de penser et de croire des individus tant qu'elle ne porte pas atteinte à d'autres valeurs. La séparation plus ou moins explicite de l'Église et de l'État tient dans ces argumentations une place importante. Ce sont là notamment des

aspects différenciants par rapport au débat politique sur la *Leitkultur*, notamment à droite où la référence aux valeurs chrétiennes est, sans surprise, récurrente, de même que la dimension nationale, en particulier du côté de la CSU.

BIBLIOGRAPHY

- DEMEULENAERE Pierre, 2003, *Les normes sociales. Entre accords et désaccords*, Paris, PUF, <https://www.cairn.info/les-normes-sociales--9782130539056-page-15.htm>
- DE MAIZIERE Thomas, 2017, « Leitkultur für Deutschland – Was ist das eigentlich? – “Wir sind nicht Burka” », *Bild am Sonntag*, 1 Mai, <https://www.bild.de/politik/inland/thomas-de-maiziere/leitkultur-fuer-deutschland-51509022.bild.html>
- GRAMM Christof, 2017, « Leitkultur: Verfassungskultur », *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 21. Juli, <http://www.faz.net/aktuell/politik/staat-und-recht/leitkultur-verfassungskultur-15113243.html>
- HABERMAS Jürgen, 2017, « Keine Muslima muss Herrn de Maizière die Hand geben », *Rheinische Post*, 3. Mai, <http://www.rp-online.de/politik/deutschland/leitkultur-das-sagt-juergen-habermas-zur-debatte-aid-1.6793232>
- HILLENWECK Nathalie, 2017, « Entre accueil et mise à distance. La question des droits des femmes et la crise des migrants en Allemagne » dans MEISE Helga, NICKLAS Thomas, ROQUES Christian E., *Hybridisierungen, Hybridations*, Reims, Epure (Éditions et presses universitaires de Reims), p. 109-122.
- NIDA-RÜMELIN Julian im Gespräch mit Andreas Geyer, 2017, *alpha-Forum*, Bayerischer Rundfunk, Sendung vom 16. Mai, 20.15 Uhr, transcription de l'entretien en PDF, <https://www.br.de/fernsehen/.../julian-nida-ruemelin-gespraech-100~attachment.pdf?>
- OHLERT Martin, 2015, *Zwischen Multikulturalismus und Leitkultur, Integrationsleitbild und -politik der im 17. Deutschen Bundestag vertretenen Parteien*, Wiesbaden, Springer VS
- PRANTL Heribert, 2017, « Warum de Maizières Leitkultur-Katalog gesellschaftsschädlich ist », *Süddeutsche Zeitung*, 1. Mai, <https://www.sueddeutsche.de/politik/innenpolitik-de-maizires-leitkultur-katalog-ist-unnoetig-und-irrefuehrend-1.3485214>
- SCHMIDT-SALOMON Michael, 2005, « Leitkultur Humanismus und Aufklärung » dans *Manifest des evolutionären Humanismus*, Alibri Verlag, extrait publié le 2 mai 2017 dans *Humanistischer Pressedienst*, <https://hpd.de/artikel/leitkultur-humanismus-und-aufklaerung-14371>
- SCHULTE VON DRACH Markus, 2017, « Anleitung für eine richtige Leitkultur », *Süddeutsche Zeitung*, 19. Mai, <https://www.sueddeutsche.de/politik/gesellschaftspolitik-anleitung-fuer-eine-richtige-leitkultur-1.3498002>

SEEL Martin, 2016, « "Leitkultur" : In Demokratien gibt es keine "Leitkultur" », *Frankfurter Rundschau*, 4. Dezember, http://www.fr.de/kultur/leitkultur-in-demokratien-gibt-es-keine-leitkultur-a-728978,PRINT?_FRAME=33 2/3

TIBI Bassam, 2017, « Leitkultur als Integrationskonzept - revisited, Zwei missglückte deutsche Debatten 2000-2017 », Bundeszentrale für politische Bildung, 8. September, <http://www.bpb.de/politik/extremismus/islamismus/255521/leitkultur-als-integrationskonzept-revisited>

NOTES

1 *Leitkultur* est souvent traduit en français par « culture dominante », moins souvent, par « culture de référence », expression que nous privilégierons, dans la mesure où elle est moins connotée.

2 Le droit de la nationalité allemand traditionnellement basé sur le droit du sang a intégré depuis 2000 des éléments de droit du sol. Les enfants nés sur le sol allemand de parents étrangers dont l'un doit séjourner légalement en Allemagne depuis au moins 8 ans et être en possession d'un titre de séjour illimité auront la nationalité allemande. Ceux-ci devront cependant opter pour une de leurs deux nationalités avant l'âge de 23 ans.

3 Qu'est ce que vraiment la culture de référence ? Une contribution du ministre de l'Intérieur Thomas de Maizière sur ce qui au fond nous unit. (ma traduction)

4 J'adhère à l'expression de *Leitkultur* et souhaite la conserver, c'est un nom composé de deux termes. D'abord celui de culture, il montre ce qui est en jeu, à savoir les règles non écrites du vivre-ensemble dans notre société et non simplement des règles juridiques. En outre, le verbe *leiten*, guider, renvoie à autre chose qu'à l'idée de prescription et d'obligation. Il s'agit bien plus de définir ce qui nous guide, ce qui est important à nos yeux, ce qui nous sert de ligne directrice (*Richtschnur*). Une telle ligne directrice qui préside à la vie en commun en Allemagne, c'est ce que je résume sous le terme de *Leitkultur*, culture de référence. (ma traduction)

5 Le terme de *Leitkultur* n'est qu'un fantasme, exception faite des douze années de dictature nazie, elle n'a jamais existé en Allemagne. (ma traduction)

6 La reconnaissance universelle en tant qu'individu constitue le noyau normatif de cette conception du droit. Il faut garantir à tout un chacun la pos-

sibilité de mener une vie librement choisie et dans le respect de soi, indépendamment des capacités, des mérites, des systèmes de valeurs de chacun. (ma traduction)

7 Pour résumer, ce ne sont pas les défenseurs d'une culture de référence dans sa dimension identitaire qui parlent le langage de la démocratie, mais les partisans d'une culture assumée de la dissension et de la diversité. (ma traduction)

8 Bien entendu, on peut discuter longtemps de ce qui est typiquement allemand, mais le caractère prescriptif fait défaut dans la plupart des tentatives de réponses. C'est valable pour les règles implicites de la culture quotidienne et même pour la langue commune. Personne n'est tenu de parler allemand, encore moins dans sa sphère privée. Une contribution réellement ambitieuse doit alors d'entrée de jeu poser la question du caractère prescriptif. Or dans un État moderne, il ne peut alors s'agir que d'un cadre défini juridiquement. C'est la Loi fondamentale qui constitue ce cadre pour la société et l'État. (ma traduction)

9 Je n'entends par *Leitkultur* rien d'autre qu'un système de valeurs séculier. (ma traduction)

10 TIBI Bassam, 2017, « Leitkultur als Integrationskonzept – revisited, Zwei missglückte deutsche Debatten 2000-2017 », Bundeszentrale für politische Bildung, 8. September, <http://www.bpb.de/politik/extremismus/islamismus/255521/leitkultur-als-integrationskonzept-revisited>

11 Une culture de référence européenne liée à une européanisation de l'islam est la réponse à l'islamisation des associations islamiques. En font partie :

1. la primauté de la raison sur des révélations religieuses donc sur la validité de vérités absolues,
2. les droits humains individuels (c'est-à-dire l'absence de droits des minorités en tant que droits collectifs) qui incluent la liberté de religion dans une mesure particulière,
3. une démocratie laïque basée sur la séparation de la religion et de la politique,
4. un pluralisme universellement reconnu ainsi que la tolérance mutuelle pour traiter de manière rationnelle les différences culturelles. (ma traduction)

12 Ainsi l'État est tout à fait susceptible de promouvoir activement des valeurs, il y est même tenu, s'il souhaite défendre son ordre constitutionnel et

les droits fondamentaux de ses citoyens contre des attaques liberticides (principe d'une « démocratie apte à se défendre »). (ma traduction)

13 Celui qui adhère à une culture de référence fondée sur l'humanisme et les Lumières s'engage dans un chemin au-delà du fondamentalisme et du relativisme. D'une part, cette conception de la culture de référence offre, à la différence du paradigme de l'arbitraire postmoderne, aux individus à la recherche de sens les lignes directrices suffisantes pour organiser leur vivre-ensemble selon des règles raisonnables. D'autre part, elle est *suffisamment ouverte*, contrairement au dogmatisme politique et religieux, pour ne pas restreindre de façon indue les personnes dans leur liberté. (ma traduction)

14 C'est précisément ma thèse : l'humanisme en tant que culture de référence ne renvoie ni à la culture de référence allemande, ni européenne, mais signifie que nous avons besoin de valeurs et de normes communes dans une large mesure ancrées dans les droits de l'homme, qui nous unissent et nous incitent à nous comporter les uns avec les autres d'une manière rendue possible par la démocratie. (ma traduction)

15 Le message en question diffusé aux pays dans le monde étant que l'Allemagne est le pays dans lequel on a toute liberté de croyance mais où les enfants apprendront depuis petits que seuls sont acceptés les conceptions, les systèmes de valeurs qui reconnaissent les droits humains dans leur intégralité (Schulte von Drach, 2017).

16 Pour parvenir à ce message, il ne se suffit pas de faire référence à la Loi fondamentale. Notre société devrait se mettre d'accord sur une *Leitkultur* appropriée et la transmettre par le biais du système éducatif. Seule la reconnaissance honnête des valeurs contenues dans notre constitution et non la soumission imposée par la contrainte légale peut préparer la société à défendre la démocratie contre ses ennemis, qu'ils soient de droite, de gauche ou encore des fanatiques religieux. (ma traduction)

ABSTRACTS

Français

La discussion autour de la notion de *Leitkultur*, « culture de référence », est périodiquement relancée dans l'espace public allemand depuis le début des années 2000 dans le cadre de la politique d'intégration des immigrants, de l'accueil des vagues de migrants depuis 2015 et face à la montée du parti populiste de droite, l'AfD (« Alternative für Deutschland »). Ce débat a souvent

donné lieu à des prises de position affirmées, pour ou contre la *Leitkultur*, notamment en fonction des orientations politiques de droite (*deutsche Leitkultur* « culture de référence allemande ») ou de gauche et des Verts, longtemps favorable à une conception multiculturaliste de la société allemande. Les tentatives de définition de la *Leitkultur* se posent souvent en articulation avec le *Grundgesetz*, la constitution allemande ; elle constitue un cadre normatif par excellence. Cette contribution souhaite interroger les liens entre *Leitkultur*, *Grundgesetz*, normes et culture à partir d'analyses notionnelles proposées par différents auteurs, philosophes, sociologue ou juriste. On constate ainsi une progression qui va du rejet de la notion de *Leitkultur* à des propositions de définition qui intègrent la Loi fondamentale enrichie de valeurs humanistes.

English

The discussion around the notion of *Leitkultur* or “dominant culture” has periodically resurfaced since the years 2000, within the framework of immigrant integration policy, and the questions raised by the reception of the successive waves of migrants since 2015 as well as the emergence of the right wing populist party, the AfD. The argument has pitted together strongly held positions, opposing a right wing political orientation in support of a *deutsche Leitkultur* (“german dominant culture”), and a left wing emphasis on a multiculturalist vision of German society shared by the Green party. Attempts at defining *Leitkultur* often focus, in normative terms, on its affiliation with the *Grundgesetz*, or German constitution. This paper seeks to explore the links between *Leitkultur*, *Grundgesetz* as well as norms and culture through various notional analyses taken from authors with different philosophical, sociological or legal points of view. This reveals a progression from the rejection of the notion of *Leitkultur* to broader definitions, which emphasize humanist values in German fundamental law.

Deutsch

Die Diskussion um die *Leitkultur* findet in Deutschland wiederholt seit Anfang der Jahre 2000 im Rahmen der Ausländerintegrationspolitik statt oder verstärkt seit der Flüchtlinglinswelle 2015 und der wachsenden Wahlerfolge der AfD. Die Debatte zog teilweise kontrastierte Positionen mit sich, je nach politischer Richtung: auf rechter Seite „deutsche *Leitkultur*“ vs „Multikulti“ auf linker und grüner Seite, eine Tendenz, die nach und nach abschwächt. Die Definitionsversuche des Begriffs ‚*Leitkultur*‘ erfolgen oft im Zusammenhang mit dem *Grundgesetz*, das einen normativen Rahmen per se bildet. Etwas abseits der politischen Kontroversen möchte dieser Aufsatz auf Grund von Beiträgen verschiedener Verfasser, u.a. Philosophen, Soziologen, Juristen, die Zusammenhänge zwischen *Leitkultur*, *Grundgesetz*, Kultur und Normen erkunden. So kann zusammengefasst eine Entwicklung festgehalten werden, die von der Ablehnung einer *Leitkultur* reicht bis hin zur Anerkennung des *Grundgesetzes* als Rahmen einer *Leitkultur*, die zusätzlich mit humanistischen Werten bereichert wird.

INDEX

Mots-clés

culture, Leitkultur « culture de référence », Loi fondamentale (Grundgesetz), norme, valeur

Keywords

constitution (Grundgesetz), culture, Leitkultur („dominant culture”), norm, value

Schlagwortindex

Grundgesetz, Kultur, Leitkultur, Norm, Wert

AUTHOR

Nathalie Hillenweck

Maître de conférences en allemand-LEA à l'université de Strasbourg. Ses thèmes de recherche en civilisation contemporaine portent sur les contacts de cultures, les approches comparées France-Allemagne ainsi que sur les études de genre/gender studies.

IDREF : <https://www.idref.fr/26575478X>